

Lutte contre l'inflation

l'honneur du Canada et qu'il serait injuste de laisser le Québec seul garant, alors que dès le début le gouvernement fédéral appuyait et favorisait la tenue de ces compétitions à Montréal, je propose, appuyé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

Que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'organiser une rencontre avec les responsables de Montréal et du Québec afin de trouver une solution équitable de financement aux conditions qu'il jugera appropriées.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1410)

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ENDROIT DE LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer une motion très urgente qui découle des très graves accusations portées récemment contre l'une des polices démocratiques les meilleures du monde par le ministre sans portefeuille et du fait que le premier ministre n'a pas jugé bon de se dissocier de ces propos calomnieux parce que non prouvés, contre la GRC. Avec l'appui du député de Lethbridge (M. Hurlburt), je proposerais:

Que le premier ministre dise immédiatement à la Chambre si les propos du ministre sans portefeuille concernant la Gendarmerie représentent l'attitude et la politique du gouvernement, ou si la politique gouvernementale est plus exactement exprimée dans les dénégations du solliciteur général à ce propos et si la dernière possibilité est la bonne, que le premier ministre, au nom du gouvernement, fasse publiquement des excuses à la Gendarmerie et annonce en même temps à la Chambre la date déjà suggérée de nomination au Sénat du ministre sans portefeuille.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RÉEXAMEN DES APPOINTEMENTS DU PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion qui ne prêterait pas à controverse. Étant donné le souci chez le gouvernement d'apaiser la psychose inflationniste au Canada et la déclaration du président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pepin, qui disait hier que «la Commission a délibérément adopté une attitude initiale sévère à propos des revendications salariales» et que «chacun devra se sacrifier un peu», je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

[M. La Salle.]

Que la Chambre enjoigne la Commission de lutte contre l'inflation de déterminer si le traitement de \$54,000 de M. Pepin est compatible ou non avec ses propres déclarations sur les sacrifices individuels et la justice approximative.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Saskatoon-Biggar.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

PROPOSITION DE CRÉATION DU POSTE D'OMBUDSMAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une question urgente et pressante. Comme le bill C-73 préconisant des mesures anti-inflationnistes a été adopté par la Chambre hier et recevra sans doute bientôt la sanction royale, comme cette mesure législative accorde des pouvoirs sans précédent à ceux qui l'appliqueront et à la Commission de lutte contre l'inflation, au détriment des droits du citoyen ordinaire, et étant donné qu'avant la présentation du bill C-73, la bureaucratie avait déjà atteint des proportions telles qu'elle pouvait causer un grave préjudice aux droits des citoyens en appliquant les règlements et les ordonnances du gouvernement, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Fairweather):

Que pour sauvegarder les droits civils des citoyens du pays, la Chambre ordonne au gouvernement de présenter immédiatement un projet de loi visant à créer le poste d'ombudsman.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion ne peut être proposée sans le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE D'EXPLICATION DES PROPOS DU PRÉSIDENT—LA PUBLICATION DES RÈGLEMENTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Elle a trait au rapport de ce matin voulant que le président de la Commission de lutte contre l'inflation a déclaré à Toronto que la Commission a adopté, au départ, une attitude rigoureuse à l'égard des questions salariales mais qu'avec le temps, cette attitude s'assouplira. Le ministre nous expliquerait-il ce que le président de la Commission veut dire au juste, ou est-ce là seulement un indice, pour emprunter l'expression éloquent du président, que la Commission est en train de mourir prématurément, mais en toute lucidité?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a nommé les membres de la Commission et la Chambre a adopté la mesure qui permet à la Commission de remplir son mandat. A mon avis, il revient au président de la Commission et à ses membres de déterminer leur rôle dans le cadre de la loi et des règlements qui leur seront communiqués de temps à autre. Comme je l'ai dit au député d'Oshawa-Whitby en